

Conditions Générales EPSON CoverPlus

1. Définitions

Dans les présentes conditions :

- « **Enregistrement** » : désigne le processus sur le site Web d'enregistrement EPSON CoverPlus où vous saisissez le numéro de série du produit, le numéro de sécurité CoverPlus et la date d'achat du produit. En complétant l'enregistrement, vous concluez un contrat avec Epson pour un service EPSON CoverPlus spécifique selon les présents termes et conditions.
- « **Durée** » : désigne la période commençant à la date d'achat du produit par le premier utilisateur final et se poursuivant pendant le nombre d'années spécifié dans la Description. Elle ne court pas à partir de l'achat du pack CoverPlus, ni à partir de la fin de la garantie commerciale standard. La durée peut inclure un volume d'impression maximum ou des heures de fonctionnement ; le contrat prend fin au premier des termes atteints (années, volume ou heures).
- « **Produit** » : désigne l'imprimante, le projecteur, le scanner ou tout autre matériel EPSON identifié par son numéro de série lors de l'enregistrement.
- « **Service** » : désigne les prestations décrites dans le « Guide des niveaux de service CoverPlus », fournies par Epson ou son prestataire agréé.
- « **Description** » : désigne les éléments clés du service (durée, type de maintenance) sélectionnés lors de l'enregistrement.
- « **Produit de remplacement** » : désigne une unité fournie pendant la période de réparation ou dans le cadre d'un service d'échange standard.
- « **Epson** » : désigne la filiale spécifique du groupe Epson ayant fourni le pack ou le code d'activation.

2. Enregistrement et Approbation

Pour activer le service EPSON CoverPlus, vous devez enregistrer votre produit dans les **deux (2) mois** suivant son achat. L'achat d'un pack ou d'un code ne constitue pas un contrat valide tant que l'enregistrement n'est pas finalisé.

Epson se réserve le droit d'annuler le contrat si :

- Vous ne pouvez pas fournir de preuve d'achat.
- L'enregistrement est effectué hors délai (plus de 2 mois après l'achat).
- Le pack CoverPlus n'est pas applicable au produit ou n'est pas valide dans votre zone géographique.

3. Produits couverts par le service

Le service est fourni exclusivement pour le produit enregistré. Il ne peut être transféré à un autre appareil.

4. Prestations de service

Epson se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'ajuster, de réparer ou de remplacer le produit. Les produits de remplacement peuvent être des unités remises à neuf. En cas de remplacement, la durée de garantie restante s'applique au nouvel appareil.

5. Obtention du service

Pour toute demande, contactez le service d'assistance Epson via <http://www.epson.com/eme>. Avant tout contact, vous devez effectuer les vérifications d'auto-diagnostic recommandées sur le site. L'utilisation des services à distance Epson peut être obligatoire pour certains produits.

6. Vos responsabilités

Il vous incombe de **sauvegarder toutes vos données, enregistrements et logiciels** avant toute intervention. Epson ne pourra être tenu responsable de la perte ou de la corruption de données lors de la prestation.

- **Retour en atelier** : Les frais d'expédition vers le centre de service sont à votre charge. L'objectif de réparation est de 5 jours ouvrables (hors transport).
- **Service sur site** : L'objectif d'intervention est de 2 jours ouvrables pour les appels reçus avant 15h00. Ces délais sont indicatifs et peuvent varier si la distance dépasse 200 km du centre technique le plus proche.

7. Limitations du CoverPlus standard

Le service ne couvre pas :

- La configuration initiale ou le support logiciel général.
- La maintenance de routine et le remplacement des consommables (encre, lampes, tampons de maintenance).
- L'étalonnage d'équipements tiers connectés au produit.
- Les pièces ayant atteint leur fin de vie naturelle par usure normale.

Le service sera refusé si la panne est due à :

- Un dommage externe ou accidentel.
- Une utilisation hors spécifications ou avec des consommables non originaux.
- Une tentative de réparation par un tiers non autorisé.

8. Demandes hors périmètre

Si un produit non couvert (ou dont le numéro de série est altéré) est présenté, ou si la panne est exclue des garanties, Epson facturera les frais engagés. Le non-paiement de ces frais sous 28 jours entraînera la résiliation du contrat.

9. Données personnelles

Les données collectées (nom, adresse, e-mail) sont nécessaires à l'exécution du service. Conformément à notre politique de confidentialité, elles ne seront utilisées à des fins marketing qu'avec votre consentement explicite.

10. Responsabilités d'Epson

En cas de négligence prouvée d'Epson causant des dommages matériels à vos biens, la responsabilité d'Epson est limitée à un maximum de **500 000 \$** (ou équivalent local) pour la remise en état. Epson n'accepte aucune responsabilité pour les pertes de profits, de données non sauvegardées ou les dommages indirects découlant de l'immobilisation du produit.

11. Accord complet

Ces conditions constituent l'intégralité de l'accord. Bien que souvent appelé « extension de garantie », ce contrat de service est indépendant de la garantie commerciale initiale et régi uniquement par les présentes clauses.

12. Nature du contrat

EPSON CoverPlus est un **accord de service** et non une police d'assurance. Il ne modifie pas vos droits légaux statutaires liés à la conformité ou aux vices cachés.

13. Interprétation et Juridiction

Sauf disposition légale contraire impérative dans votre pays, cet accord est régi par les lois du **Centre Financier International de Dubaï (DIFC)**. En cas de divergence entre la présente traduction et le texte original anglais, la version anglaise fera foi.